

DE LA SUITE DANS LES TRÉES !!!

LE BIC

LA SAÛNE

Le Bien Public 19 DECEMBRE 2008
LES COMMERÇANTS MOBILISÉS CONTRE LE PROJET

Une nouvelle grande surface le conseil municipal dit « non »

Lors du dernier conseil municipal, les petits commerçants et les employés des grandes surfaces de la ville ont manifesté leur inquiétude suscitée par l'annonce de l'ouverture d'une nouvelle grande surface. Le rejet du projet par les élus les a rassurés.

verture de la Saône. Les petits commerçants et les employés des grandes surfaces étaient mobilisés et ont manifesté contre le projet de création d'une nouvelle grande surface à Auxonne.

Antoine Sans, a développé au nom de l'opposition les dangers et les risques qu'engendrerait une telle implantation pour le commerce local, « dont l'équilibre est fragile ». La décision finale appartenait à la communauté de communes, un vote conduisant à ce résultat.



Les commerçants ont manifesté leur inquiétude avant le début du dernier conseil municipal qui s'est tenu mercredi (photo Nadine Beaulieu)

sur le vote de chaque conseiller ? Après une courte interruption de séance, à la question posée, « Des voix favorables à l'implantation d'une grande surface à destination alimentaire, supérieure à 1 000 m², 21 conseillers ont répondu « non » et un seul vote blanc, « été comptabilisé. Un refus qui a rassuré et soulagé les manifestants.

Rond-point du port de France

Depuis que la déviation a été aménagée pour devenir route départementale (RD 905), l'idée d'un rond-

point, à l'entrée du port de France, s'est imposée. De nombreux accidents s'y produisant régulièrement. Dans la configuration actuelle du site, il n'y a pas assez de place pour réaliser un tel équipement. Le maire envisage donc d'acquiescer l'emplacement situé à l'angle de la rue Thiers et de la rue du rempart. Une commission est chargée d'étudier le dossier et décision du maire devra être prise avant le 6 janvier prochain.

Au fil des dossiers

Installation d'un conseil municipal. Henri Berraux, suite à la démission de Fabien Massas.

IMPLANTATION COMMERCIALE À AUXONNE

Leclerc arrive avec 250 emplois d'ici 24 mois

26 MARS 2009
Le Bien Public

Leclerc arrive avec 250 emplois à la clé sur Auxonne. Restaurants, hôtel, galerie marchande et espace culturel. L'heure du réveil a sonné !

de la région, sur une zone de 19 hectares. Si on l'avait refusé, les promoteurs de l'enseigne auraient démarché une autre commune de la plaine, au nord-est du maire, Raoul Langlois. Avec ses deux adhérents, il examine les implantations sur une carte. Ils sont tout aussi excités qu'impressionnés par l'ampleur du projet, d'autant qu'ils ont bien conscience d'être attendus au tournant par une partie des commerçants du centre-ville. Pourtant, ils savent qu'ils ont avec eux, une grande maîtrise de la population à tout développement ce réveil.

On ne pourra plus dire d'Auxonne que c'est une belle endormie, estime Jocelyne Raymond, l'adjointe à l'urbanisme et au développement économique. « On ne pouvait pas refuser 250 emplois. Les Auxonnais auraient eu raison de nous le reprocher », affirme Daniel Méry, adjoint à l'agriculture, à la forêt et à l'environnement.

Ces emplois seront principalement pour moins de 2 000 m² chacun, ou se résoudra à faire ses achats à Dole (15 minutes de trajet) ou à la Touze-d'Or-Durieux.

Le maire énumère quelques avantages qui militent en faveur de ce projet : « 75 % des Auxonnais achètent l'alimentaire sur place, mais pour le reste, le taux d'évolution globale atteint tout de même 41,9 %. On peut comparer l'offre commerciale du canton de Genlis (22 114 m² pour 20 131 habitants) et celle du canton d'Auxonne (10 620 m² pour 12 843 habitants). On pense qu'il faut freiner cette évasion commerciale et si Leclerc s'installe à Auxonne, c'est parce qu'on a un bon potentiel. La population a tout de même augmenté de 12,29 % en sept ans ».

Les caractéristiques du projet

À priori, la zone de localisation pour le nouveau centre commercial correspondant à près de 34 000 habitants, entre Saint-Jean-de-Loisy, Portaillet et Soirans. Ce projet, situé sur la zone de Charmoix, est conforme au POS révisé et approuvé en 2006. Il prend en compte les recommandations formu-

lées lors du conseil municipal du 17 décembre dernier qui imposaient une surface maximale de 120 000 m² à l'habitat, inférieure à 1 000 m² pour ne pas pénaliser le commerce existant (une superficie de professionnalisme). Ce projet s'étend sur 19 hectares dont 990 m² de commerce alimentaire, 700 m² de bureau, 400 m² de garage, 400 m² de culture et loisirs et une galerie marchande de 400 m², réservée au profit aux commerçants les plus vulnérables. C'est aussi un hôtel de 50 chambres, deux espaces de restauration et un magasin de bricolage. L'ensemble de l'aménagement est assuré par le promoteur privé. Le dossier sera déposé courant avril et la CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial) aura deux mois pour se prononcer. Les travaux devraient aboutir 24 mois plus tard.

Frank BASSOLEIL

